

Extraits bibliographiques :



«L'Oberlin noir, en 1958, était cultivé principalement dans les départements du nord-est de la France, tout en étant classé autorisé dans la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, la Haute-Saône, la Marne, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle. Sa culture est en régression et il n'est plus multiplié dans les pépinières en 2010 »

Extrait du Dictionnaire encyclopédique des cépages, Pierre Galet, édition 2015



Description bibliographique

Hybride producteur direct noir.

Bourgeonnement en crosse, duveteux blanc, à dessous vert clair. Grappe petite, cylindrique, lâche ; baie petite, sphérique, noire à jus coloré.

Cet hybride ayant des petites grappes (moins de 100g) doit être conduit à la taille longue pour fournir une récolte suffisante.

Il possède une bonne résistance au mildiou et à l'oïdium.

Vin alcoolique, très coloré, riche en extrait sec.

Synonymes

595 Oberlin



OBERLIN NOIR

L'Oberlin Noir du conservatoire :

Il provient de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV).

Fiche en cours d'élaboration

Cette fiche sera complétée avec les observations effectuées sur la parcelle du conservatoire